

*Date de dépôt: 10 octobre 2007*

*Messagerie*

**Réponse du Conseil d'Etat  
à l'interpellation urgente écrite de Mme Françoise Schenk-  
Gottret : Y a-t-il un avenir entre Unireso et les Mouettes  
genevoises ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 20 septembre 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Un nouvel avis de tempête a été lancé dans la Rade. En effet, après les dysfonctionnements financiers constatés par l'ICF au sein de la Société des Mouettes Genevoises Navigation (SMGN), les pilotes de cette entreprise ont essayé en vain d'établir le dialogue social avec leur direction. Représentés par le SEV, Syndicat du personnel des transports, les pilotes demandent simplement des conditions de travail décentes telles qu'une rémunération correspondant à leurs responsabilités. Devant le refus d'entrer en matière de la direction de la SMGN, les pilotes ont été contraints de tendre le rapport de force jusqu'à voter un arrêt de travail. A la suite de ces événements, la Chambre des relations collectives du travail (CRCT) a convoqué les deux parties pour une rencontre le 25 septembre 2007, rencontre qui s'annonce d'ores et déjà comme celle de la dernière chance.*

*Les Mouettes effectuent des prestations de transports publics appréciées des Genevois. Votre Conseil a la responsabilité de la gestion des deniers publics. Avec 1,9 million de subvention, cette responsabilité est directement engagée dans la Société des Mouettes Genevoises. L'Etat est lié aux Mouettes par un contrat de prestation. Ce dernier est arrivé à échéance à la fin 2006 et plusieurs avenants l'ont prolongé jusqu'à fin 2007. Des négociations sont vraisemblablement toujours en cours.*

*Au vu de l'ensemble des problèmes rencontrés avec cette entreprise, tant au niveau de la gestion financière qu'opérationnelle, on ne peut éviter de se poser une question de fonds : d'autres entreprises actives dans le domaine des transports pourraient-elles être intéressées à reprendre ces prestations ?*

*Doit-on continuer à commander des prestations à la Société des Mouettes Genevoises Navigation ?*

*Je remercie le Conseil d'Etat de sa réponse.*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

La signature en juin dernier d'un avenant n°4 au contrat de prestations 2003-2006 entre l'Etat de Genève et les Mouettes genevoises (SMGN) a eu deux effets :

tout d'abord de prolonger le contrat jusqu'à la fin 2007 afin de permettre la présentation d'un contrat de prestations pour les années 2008-2010 ;  
ensuite d'introduire en urgence des dispositions relatives à la gestion du personnel de la SMGN.

A ce jour, les discussions concernant ce futur contrat de prestations se poursuivent avec la direction de la SMGN. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat fait du respect des dispositions signées dans le cadre de cet avenant un préalable impératif à la signature de tout nouveau document entre l'Etat et la SMGN.

En même temps, le Conseil d'Etat est attaché au service offert à la population genevoise et souhaite que la continuité de ce service puisse être assurée. Si un changement d'opérateur est théoriquement possible, il est en pratique relativement compliqué à mettre en oeuvre. En effet, non seulement la SMGN jouit d'une concession de zone délivrée par l'Office fédéral des transports jusqu'en 2025, mais elle est également propriétaire des bateaux. Dans ce contexte, un non-renouvellement du contrat de prestations nécessiterait une mise au concours à laquelle la SMGN pourrait s'opposer en

justifiant de son bon droit par l'intermédiaire de sa concession. Si cet obstacle n'est pas insurmontable, il implique une procédure relativement longue, préjudiciable à la continuité du service offert à la population.

Dans tous les cas de figure, le Conseil d'Etat est très attentif à ce que les deniers publics soient bien gérés et à ce que les engagements signés par les parties soient respectés, notamment en matière de personnel, préalable à la signature de tout nouveau contrat de prestations. Le Conseil d'Etat est soucieux de trouver des solutions qui permettent de garantir aux genevois la pérennité d'un service de transports lacustres de qualité.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :

Robert Hensler Char

Le président :